

N°2025/196

Nouméa, le 24 novembre 2025

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT !

Comme chaque année, tous les Nouméens sont invités à vérifier leur inscription sur les listes électorales, à mettre à jour l'adresse de leur domicile ou à procéder à leur inscription avant le 31 décembre 2025 pour pouvoir participer aux scrutins organisés en 2026.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

VOUS AVEZ JUSQU'AU **31 DÉCEMBRE 2025** POUR LE FAIRE.

► **VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA COMMUNE DE NOUMÉA SUR LE SITE INTERNET** www.electeur-nc.fr

Si nous n'êtes pas encore inscrits ou que vous êtes nouveau résident de la commune, faites les démarches d'inscription auprès du service des élections à l'hôtel de ville. Pour rappel, les jeunes majeurs sont automatiquement inscrits sur les listes électorales.

► **METTEZ À JOUR VOTRE ADRESSE**

Si vous avez changé de quartier au sein de la commune, vous devez impérativement notifier ce changement d'adresse auprès du service des élections.



electeur-nc.fr

☎ 27 31 15

**N'ATTENDEZ PAS
LE DERNIER MOMENT !**



Ville de
NOUMÉA

noumea.nc
f Nouméamaville

COMMENT VÉRIFIER SON INSCRIPTION ?

The image shows a web form titled 'Électeur NC' for verifying voter registration. It includes input fields for 'Nom de naissance *', 'Prénom *', and 'Date de naissance *' (with a date picker icon). Below these is a link '+ de critères'. A checkbox labeled 'Je ne suis pas un robot' is accompanied by a CAPTCHA icon and the text 'RECAPTCHA Confidentialité - Conditions'. At the bottom is a 'Rechercher' button. The page header features the 'ELECTIONS NC' logo and the 'HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE' logo.

Vous pouvez vérifier en quelques clics votre inscription sur les listes électorales de Nouméa sur le site electeur-nc.fr

SI VOUS N'ÊTES PAS ENCORE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE GÉNÉRALE

1 - Pour vous inscrire, il vous faut :

- **un passeport ou une carte nationale d'identité** en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans ;
- **un justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, attestation de domicile fiscale...) accompagné, si la facture n'est pas à votre nom, d'une attestation d'hébergement et d'une copie de la pièce d'identité du logeur.

2 - Vous pouvez adresser votre dossier à la mairie de Nouméa

- en utilisant le formulaire en ligne, une démarche rapide et 100% dématérialisée : <https://www.noumea.nc/inscriptions>

ou

- sur place, à l'hôtel de ville - service des élections, 16 rue du Général Mangin, du lundi au vendredi de 7h30 à 16h.

EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE

Votre adresse de domicile définit votre bureau de vote.

Si vous avez déménagé depuis votre inscription dans un autre quartier de la commune, il est important de déclarer votre changement d'adresse au service des élections à l'hôtel de ville.

→ Munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, attestation de résidence fiscale par exemple) et de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité.

Tout changement d'adresse doit être signalé **avant le 31 décembre 2025**.

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements du lundi au vendredi de 7h30 à 16h à l'hôtel de ville, 16 rue du Général Mangin, ou par téléphone au 27 31 15 ou par e-mail : vie.citoyenne@ville-noumea.nc